

Annexe n° 4-1
SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministreen date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
Jort n°(.....du.....)

Organisme : Ministère du Commerce

Domaine de la prestation : Commerce Extérieur

Objet de la prestation : Autorisation de Commerce Extérieur.

Conditions d'obtention

- La demande doit émaner d'un commerçant , industriel , artisan ou prestataire de services .
- Justifier l'intérêt économique de l'opération d'importation ou d'exportation .

Pièces à fournir

Personnes Physiques

- 1-Imprimé de la demande du titre de commerce extérieur
- 2-Contrat légal
- 3- Facture proforma
- 4-Confirmation définitive de vente

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
1 -Dépôt de la demande 2-Etude de la demande 3-Envoi du dossier aux départements concernés si nécessaire pour avis technique 4-Délivrance de l'autorisation	Direction Générale du Commerce Extérieur Direction Générale du Commerce Extérieur Départements techniques concernés Direction Générale du Commerce Extérieur	Une à 4 semaines

Lieu de dépôt du dossier
Service : Guichet de la direction générale du commerce extérieur Adresse : 1 rue d'Irak 1002 Tunis, bâtiment OCT rez-de chaussée

Lieu d'obtention de la prestation
Service : Guichet de la direction générale du commerce extérieur Adresse : 1 rue d'Irak 1002 Tunis, bâtiment OCT rez-de chaussée

Délai d'obtention de la prestation
Une à 4 semaines

Références législatives et/ou réglementaires
<ul style="list-style-type: none"> - La loi n° 94-41 du 7 mars 1994 relative au commerce extérieur - Décret n° 94-1742 du 29 août 1994 fixant la liste des produits exclus du régime de la liberté du commerce extérieur et les textes subséquents - Décret n° 94-1743 du 29 août 1994 fixant les modalités de réalisation des opérations de commerce extérieur et les textes subséquents